



JOUR DE CARENCE : HALTE AUX CONTRE-VÉRITÉS

Après des années à dilapider l'argent public au profit des plus riches notamment en distribuant des aides publiques aux entreprises sans conditions (ni salariales, ni sur l'emploi, etc.), le gouvernement veut donc désormais faire payer la dette aux agent-es publics. Depuis deux semaines le ministre de la fonction publique ne cesse dans la presse de répandre des idées reçues, éléments contestables et contestés, pour justifier le passage à 3 jours de carence pour l'ensemble des agent-es publics. Retour sur le vrai du faux :

«L'instauration du jour de carence permettrait de lutter contre l'absentéisme volontaire»

Faux.

Première chose : il ne faut pas parler d'absentéisme mais d'absence pour maladie. Les agent-es ne sèchent pas le travail. Iels sont arrêté-es par leurs médecins en raison d'indications médicales. L'instauration du jour de carence a diminué les arrêts de courte durée mais multiplié les arrêts de plus longue durée. Ce qui est certain, c'est que cela incite les agent-es malades à venir travailler, que cela nuit à un rétablissement rapide et complet, et cela présente des risques de contamination pour les collègues et les usager-ères ! C'est un véritable risque sanitaire que l'on fait courir notamment aux personnes vulnérables, singulièrement les usagers-ères des établissements de soins et les personnes âgées.

«Le taux d'absence est plus important dans le public que dans le privé»

Vrai et faux !

En 2022, le nombre de jours d'absence dans la fonction publique d'Etat, hors enseignement était de 10,2 contre 11,6 dans le secteur privé. La hausse des absences s'explique selon l'IGF, à 95 % par les caractéristiques de la population, plus féminisée et plus âgée que dans le reste de la population active !

Vrai ! Mais pourquoi ?

Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, les taux d'absentéisme sont plus élevés là où la pénibilité et l'exposition aux risques sont plus importantes : infirmières, aides soignantes, éboueurs, agents d'accueil, assistantes maternelles, égoutiers... Il faut par ailleurs prendre en compte l'impact des arrêts maladie pendant la pandémie dans des secteurs tels que la santé qui ont été en première ligne et fortement impactés par le COVID.

«Il existe une inégalité entre public et privé du point de vue des jours de carence!»

On ne peut pas comparer.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, les agent-es publics sont moins bien traité-es que la majorité des salarié-es du privé et Kasbarian propose d'accentuer encore cette inégalité ! Aujourd'hui dans le secteur privé, 3 jours de carence sont prévus par la loi. Mais les conventions collectives conduisent de nombreuses entreprises à prendre en charge l'indemnisation de leurs salariés. Au final si 63,5 % des salarié-es voient leurs jours de carence pris en charge en tout ou partie, cette proportion monte à 85 % dans les entreprises de plus de 500 salarié-es !

Et cette inégalité n'est pas prête de se réduire puisque la loi exclut la prise en charge des jours de carence par la complémentaire santé. Les agent-es publics resteront donc sur le carreau avec ces 3 jours de carence.

«La diminution du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de 100 à 90% serait une mesure de justice en alignant le public sur le privé»

Faux.

Le Code du travail impose aux employeurs de compléter l'indemnisation des arrêts des salarié-es par l'assurance maladie pour atteindre 90 % du salaire. Mais dans les faits les entreprises abondent les indemnisations jusqu'à 100 % du salaire pour 70 % des salarié-es.

Au final, le ministre veut aligner les fonctionnaires sur la situation des 30 % des salarié-es du privé les moins bien traité-es ! C'est ça l'attractivité? Ces mesures de régression sociale pénaliseront financièrement davantage les femmes et les agent-es et les agents qui exercent des tâches pénibles, le plus souvent les moins bien rémunéré-es !

3 jours de carences, ça va peser lourd dans le portefeuille des agent-es : en moyenne, 3 jours de carence cela représente environ 300 euros. Autant dire que cela va amputer de beaucoup les salaires notamment pour les agent-es déjà les moins bien rémunéré-es, les femmes etc. Cette somme s'ajoute à l'annonce de gel du point d'indice (encore!) pour 2024, la suppression de la GIPA et les seuls 0,06 euros (montant mesquin) pour que les premiers échelons de C et B ne passent pas en dessous du SMIC...

Être malade n'est pas un choix ! Être soigné est un droit ! Défendons-nous.